Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Romfort - Tome III

Romfort, f., c^ne^ de *Gennes,* section de Saint-Aignan, à 800 m. N. du bourg. — *Dimidium virgultum ad Ramum Fortem,* v. 1110 (Cart. du Ronceray, p. 209). — *Terra de Ramaforti,* XII^e^ s. (Bibl. nat., lat., 22.450, f. 45). — *Domina de Ramefort,* 1366 (Chart. de la Roë). — *Le capitaine de Ramefort,* 1434 (Arch. nat., KK. 324). — *Le hebergement, fief et domaine de Ramefort,* 1453 (Ibid., P. 337/2). — *Le chemin tendant de Raymefort à Douaillon,* 1463 (Tit. des Poiriers de Bierné). — *La terre et seigneurie de Ramefort,* 1614 (Arch. nat., P. 773/94). — *La châtellenie de Romefort,* 1778 (Arch. de la M., E. 69, f. 2.442). — Vill. (Cassini). — Seigneurie qualifiée châtellenie au XVIII^e^ s. seulement et mouvante de Château-Gontier, avec le privilège « de fournir de seneschal à tenir les droits des causes de la seneschauciée (de Château-Gontier), et de clerc à faire les escriptures et merchers, actes, procès et escroes, et de sergeans à faire les offices de ladite seneschauciée, » 1453. Le seigneur de R. prenait son poisson à la halle de Château-Gontier après que le baron avait fait son choix, payait son pain 1/5 en moins du prix commun ; il choisissait dans la forêt de Flée le bois nécessaire pour réparer ses maisons. Les fourches patibulaires étaient au champ des Carries, où l'on entretint longtemps une croix formée d'une épine vive.

Les seigneurs de Romfort élevèrent un « chastel grant, fort, notable et spacieux, assis sur les marches d'Anjou, du Maine, de Bretagne et de Normandie, lequel, de tous temps, dit le roi dans une lettre du 23 février 1412 (n. s.) à son *amée cousine* Isabeau de Clisson, s'est tenu et gardé pour nostre parti à l'encontre de noz ennemis et malveillans, et fait encore à présent ; ouquel chastel les subgets d'icelluy et aussi plusieurs autres voisins ont accoustumé d'avoir leur retraict et reffuge pour eux et pour leurs biens en temps de guerre et de péril. » En 1412 spécialement, la place était importante, celle de Château-Gontier, confisquée pour félonie sur le duc d'Alençon, ayant été presque désemparée par son ancien seigneur. Le roi trouve donc mauvais que les étagers refusent de venir faire le guet au château de Romfort et de le garder pour le salut de l'État, les droits de la dame du lieu et le bien du pays. Le château était en bon état de défense, puisque l'on oblige seulement les sujets à y faire guet et garde, sans demander des subsides comme on le faisait quand une place avait besoin d'être remparée.

Mais en 1427, les Anglais occupaient au Bas-Maine Mayenne et Sainte-Suzanne. Le capitaine de cette dernière ville, Christophe Hanson, partit avec une troupe aguerrie et vint prendre d'assaut le château de Romfort pendant le siège de Pontorson. Au lieu de le détruire, il voulut s'y maintenir. Mal lui en prit. Le sire de Retz et le seigneur de Beaumanoir, nommé depuis peu gouverneur de Sablé, « firent une assemblée de gens de guerre, » et vinrent loger à Saint-Laurent-des-Mortiers, dont le château tenait toujours pour les Français. Ambroise de Loré en était. Il partit le premier, fit devant la place « dure et grande escarmouche, en laquelle plusieurs d'un côté et d'autre furent tuez ou prins. » Finalement, il s'empara du boulevard, s'y maintint toute la nuit, et le lendemain, à dix heures, les Anglais « se mirent à composition. » Les seigneurs de Retz et de Beaumanoir n'eurent qu'à se présenter ; la place leur fut rendue. Les Anglais purent se retirer ; mais les Français qu'on trouva parmi eux furent pendus ; c'était justice.

Au mois d'octobre 1433, Guillaume Levicomte et Cardin Lebreton, du parti français, prenaient des Anglais des lettres de sauvegarde pour aller à Sablé, *Ramefort,* Beaumont, la Ferté-Bernard ; le 26 juillet 1434, Jean de Saint-Aubin était encore qualifié capitaine de Romfort. Le château existait donc toujours. Mais vers ce temps-là, il fut ruiné, soit par les bandes de d'Arondel, soit par les Français eux-mêmes, qui ne voulaient pas laisser

aux ennemis un poste dans le pays, « par fortune de guerre » en tous cas ; il ne restait plus en 1453 depuis environ vingt ans « que la place du chastel et motte de Raymefort. » Les « murs, douves, foussés et cloisons d'iceulx chastel, mothe et forteresse » avaient disparu. On ne sait même plus aujourd'hui leur place exacte. Des éperons, quelques débris d'armes ont été trouvés de temps à autre dans les sillons des champs en culture.

Seigneurs : *Salomon Ganulfus (Ranulphus ?)* donne au XII^{e} s. à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, du consentement de Robert Papin, son frère, la moitié de la dîme de sa terre de Romfort. La famille, qui prit le nom de la terre, était encore représentée en 1333 par Maurice de R., chevalier, qui fit un échange avec Macé d'Anjou, en cour d'Angers, de rentes assises au pays de Craon. Il laissa pour héritière Isabeau de R., mariée à Amaury de Clisson, sur qui eut lieu en octobre 1344, pour félonie, au profit de Guillaume de la Heusse, une confiscation réformée dès le mois de décembre. La terre est depuis lors, et pour des siècles, aux mêmes mains que Mortiercrolles. Les sieurs et dames de Romfort eurent longtemps leur sépulture à l'abbaye de Bellebranche, où se desservait une chapelle de leur nom. En 1774 seulement, le vicomte de Pons et Paul-François de Quélen, mari d'Antoinette-Rosalie de Pons, héritiers de Charles-Armand de Rohan, vendirent pour 268.000 ℔ à Hyacinthe-René de Quatrebarbes, seigneur de la Sionnière. C'est au chartrier de ce château que se trouve incorporé celui de Romfort.

V. aussi : Arch. de la M., E. 69, f. 2.442. — A. Joubert, trois art. dans la *Rev. du Maine,* t. X. p. 43 ; t. XXI, p. 319 : t. XXII, p. 391. — A. Ledru, *Le chât. de Sourches,* p. 77, — *Bull. hist. de la M.,* t. XV, p. 279.